

« Programme de la Politique de la Ville par le développement des quartiers »

« Réaménagement du rond-point Pannenhuis »



16.05.2017



TABLE DES MATIÈRES

DIAGNOSTIC	3
1. Jette et ses habitants	4
2. Population	7
2.1. Evolution et mouvement de la population	7
2.2. Structure par âge et par sexe.....	8
2.3. Nationalités.....	10
2.4. Ménages	11
2.5. Revenus fiscaux.....	12
3. Logement	14
3.1. Caractéristiques du parc de logements	14
3.2. Parc de logements sociaux.....	16
3.3. Loyers et prix de ventes immobilières	17
4. Petite enfance	17
4.1. Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17
4.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité.....	17
5. Enseignement	18
5.1. Evolution de la population âgée de 3 à 17 ans	18
5.2. Niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement.....	18
5.3. Retard scolaire	18
6. Marché du travail	18
6.1. Position socioéconomique de la population.....	18
6.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage.....	19
6.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés.....	19

6.4. Travailleurs à temps partiel	19
7. Activité économique	19
7.1. Emploi intérieur	19
7.2. Entreprises	20
7.3. Evolution 2006-2013.....	20
8. Revenus.....	20
8.1. Personnes vivant avec une allocation.....	20
8.2. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).....	21
9. Finances communales	21
9.1. Indicateurs clés sur les finances communales	21
9.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires.....	22
9.3. Investissements	22
10. Santé	22
10.1. Santé des nouveau nés	22
10.2. Etat de santé général	23
11. Espace Public et Mobilité	24
12. Contrat de Quartier Durable	27
13. Actions déjà entreprises.....	30
14. Conclusion.....	38

DIAGNOSTIC

1. JETTE ET SES HABITANTS

La commune de Jette (5 km² ou 504 hectares, soit 3 % du territoire régional) est située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle fait partie de la deuxième couronne urbaine (quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville) et est bordée :

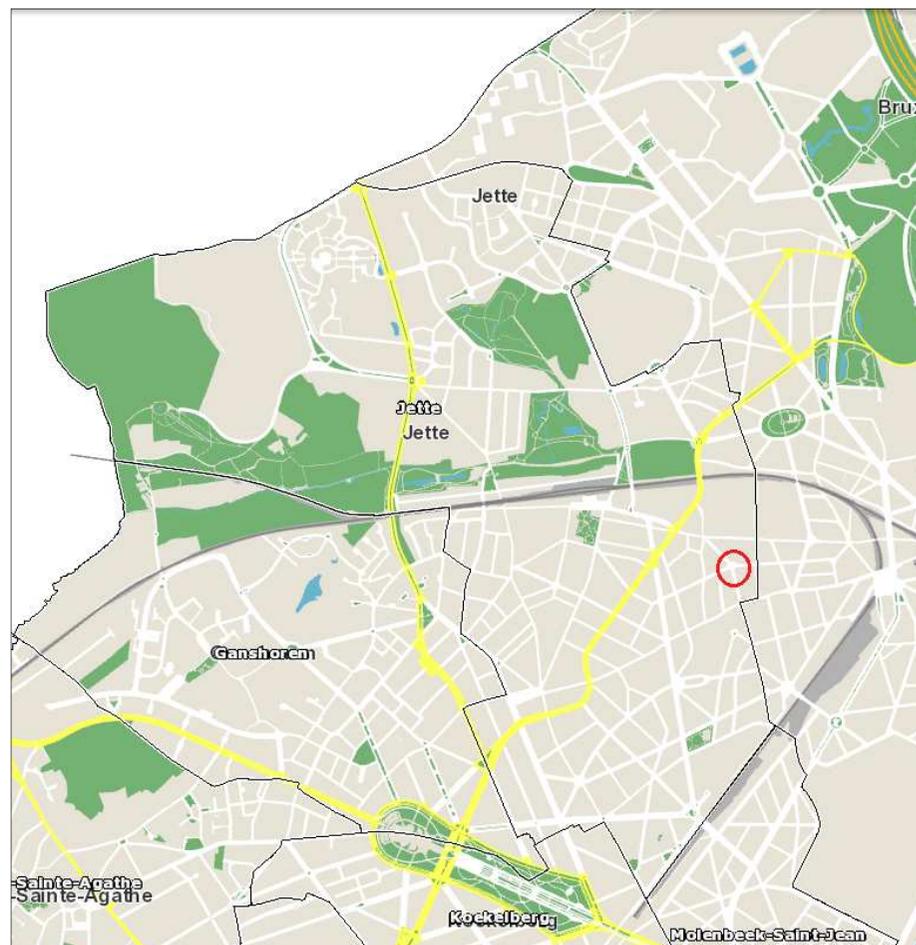
- à l'est par la Ville de Bruxelles (Laeken)
- au sud par Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean
- au sud-ouest par Ganshoren
- à l'ouest par Asse (Région flamande)
- et au nord par Wemmel (Région flamande).

Sur le plan paysager et urbanistique, la commune peut être divisée en deux entités :

- la partie sud de Jette, la plus ancienne, bordée en son extrémité sud par la Basilique de Koekelberg ;
- et la partie nord jouxtant le plateau du Heysel, relativement verte mais ayant connu récemment une forte urbanisation en lien avec la présence du campus universitaire d'une part mais surtout la création d'un tout nouveau quartier à proximité directe de ce campus.

Le chemin de fer (lignes Bruxelles-Gand via Bockstael et Bruxelles-Termonde) marque de façon bien distincte la séparation entre ces deux parties au sein du tissu urbain.

La commune abrite un grand site multifonctionnel (le campus universitaire de l'UZ Brussel) ainsi que plusieurs grands espaces verts (notamment le Parc Baudouin, le bois de Dieleghem, le bois du Laerbeek, le parc de la Jeunesse). Ceux-ci forment un corridor de verdure qui traverse la commune d'ouest en est dans sa partie nord, en longeant le Molenbeek.



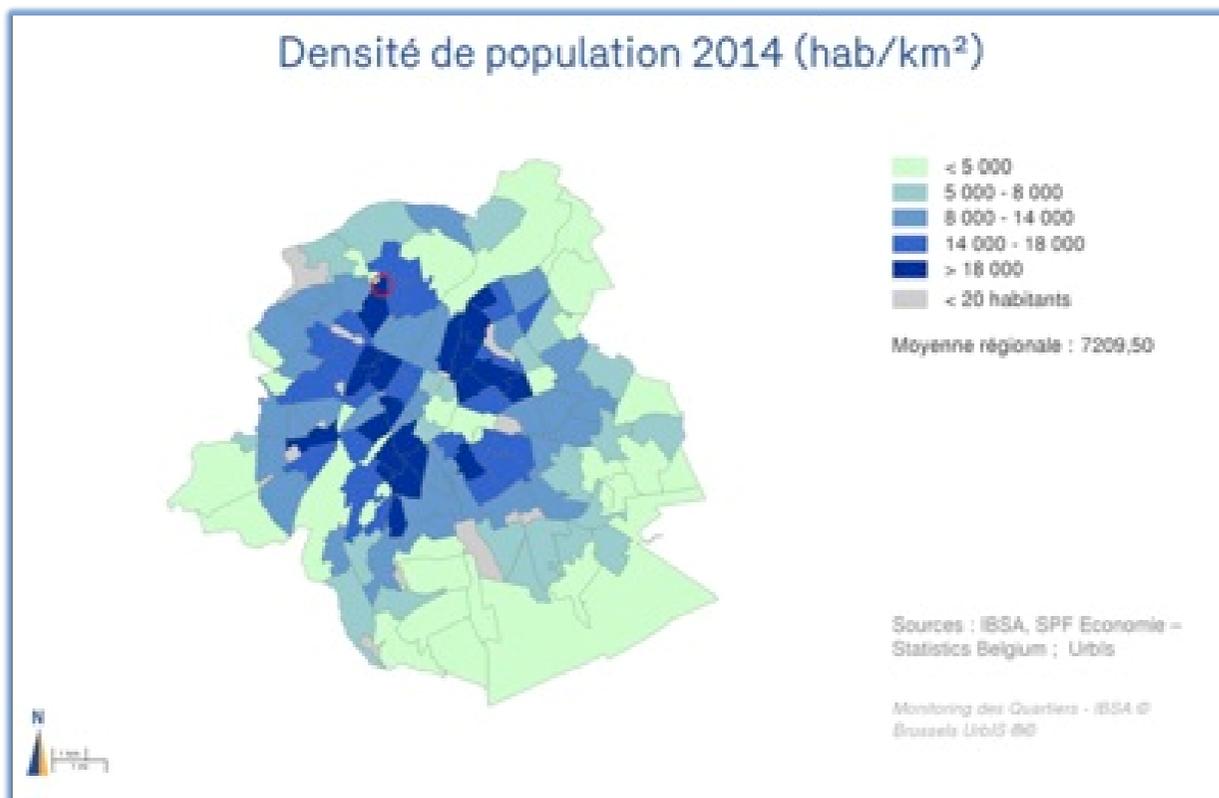
Cette zone, de grande valeur écologique, fait partie du maillage vert et bleu de la Région. Une partie est classée zone Natura 2000.

La partie sud de la commune, après l'aménagement du chemin de fer, a été la première à s'urbaniser progressivement, autour du noyau villageois historique formé par l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre et la place Reine Astrid (dite aussi place du Miroir).

Tout d'abord caractérisée par des maisons de maître ainsi que par des maisons ouvrières, l'urbanisation de cette partie de la commune s'est achevée par la construction d'habitations unifamiliales et de petits immeubles de rapport. C'est dans ces quartiers du sud de Jette que vit la plus grande partie de la population de la commune.

La partie nord de la commune, à l'exception de la zone entre l'hôpital Brugmann et la place de l'Ancienne Barriere, a conservé longtemps son caractère rural. Le tissu urbain y est, aujourd'hui encore moins dense que dans le sud de la commune.

Cette partie de Jette n'a en effet commencé à s'urbaniser qu'à partir des années 1950, avec la construction d'habitations plurifamiliales à plusieurs étages. Son évolution a également été marquée par la construction du nouveau quartier des Jardins de Jette, à proximité immédiate du ring, entre l'hôpital universitaire de l'UZ Brussel et l'avenue de l'Exposition.



La commune a vu sa population augmenter de manière considérable au cours de ces dernières années, tel qu'en atteste le tableau ci-dessous (source : Monitoring des quartiers – 2016) :

Code	Territoire	Population totale (Nombre d'habitants) 2006	Population totale (Nombre d'habitants) 2008	Population totale (Nombre d'habitants) 2010	Population totale (Nombre d'habitants) 2012	Population totale (Nombre d'habitants) 2014
	Moyenne des territoires affichés	/	/	/	/	/
	Total RBC	1018804	1048491	1089538	1138854	1163486
	Moyenne régionale	-	-	-	-	-
21010	Jette	42981	44601	46818	48805	50237
	* ND: non disponible					
	* VS: valeur soumise au seuil					

De 2006 à 2014 l'augmentation de la population régionale a été de l'ordre de 14,2% tandis que cette augmentation était de 16,9% pour la commune de Jette et donc supérieure à la moyenne régionale. Cette augmentation se justifie par le développement de certains quartiers d'une part (voir ci-dessus) mais également par les multiples divisions de maisons unifamiliales en plusieurs logements distincts et la réaffectation d'anciens bâtiments industriels, commerciaux, ...

Cette augmentation de la population ne s'est pas arrêtée après 2014 puisqu'elle a atteint le chiffre de 50.724 habitants en 2015 et 51.204 habitants en 2016. Ce qui représente, en 2016, 4,32% de l'ensemble de la population en Région bruxelloise. Elle ne va pas s'arrêter non plus dans les années qui viennent comme en témoigne l'évolution du nombre d'habitants prévue par l'IBSA pour les années 2016 à 2025 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Jette	51.204	52.022	52.875	53.436	54.035	54.762	55.341	56.034	56.662	57.322

Cette prévision d'augmentation place donc la commune de Jette en 3^{ème} position si on la compare à ce niveau avec les autres communes de la région de Bruxelles-Capitale.

2. POPULATION

2.1. Evolution et mouvement de la population

En 2014, la population de Jette a cru à un rythme similaire à celui de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international.

2-2 Mouvement de la population				
	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	796	15,8 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	466	9,2 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	330	6,5 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-219	-4,3 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	412	8,2 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	487	1,0 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,8 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif à Jette (6,5 ‰), mais inférieur au chiffre correspondant pour la Région (8,1 ‰), du fait d'un taux de mortalité brut plus élevé dans la commune (9,2 ‰ contre 7,7 ‰ au niveau régional). Cela s'explique en grande partie par la part plus importante de personnes âgées dans la commune. Le taux de natalité est quant à lui similaire à Jette et à l'échelle régionale (15,8 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Jette, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Jette (4 259) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (4 478) en 2014. En proportion de la population, ce solde migratoire interne est cependant moins négatif à Jette (-4,3 ‰) qu'à l'échelle de la Région (-11,5 ‰).

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Jette (1 169) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Jette pour s'installer à l'étranger (757). Ce solde, en proportion de la population, est toutefois moins élevé à Jette qu'au niveau régional.

2.2. Structure par âge et par sexe

La partie du territoire communal comprise dans la Zone de Rénovation Urbaine (ZRU 2016) est comprise dans le quartier statistique n° 71-Woeste.

Code	Territoire	Population totale	Nombre	Nombre total	Nombre total
		(Nombre total de 0-17 d'habitants)	total de 0-17 ans	de 18-64 ans	de 65 ans et plus
		2014	2014	2014	2014
Moyenne des territoires affichés		/	/	/	/
Total RBC		1163486	264516	744442	154528
Moyenne régionale		-	-	-	-
71	Woeste	18898	4957	11484	2457

La part des 0 à 17 ans de la population totale de la zone d'investigation (26,2 %) se trouvait en 2014 au dessus de la moyenne régionale (22,7 %). Cette tendance s'inverse pour la part de 18 à 64 ans : 60,8 % pour le quartier pour 64,0 % pour la moyenne régionale. Elle s'inverse également, mais dans une moindre mesure, pour la part de 65 ans et plus avec 13,0 % pour le quartier contre 13,3 % pour la moyenne régionale.

Les tendances mentionnées ci-dessus se confirment pour la population féminine.

Les 0 à 17 ans constituent 11,1 % de la population totale au niveau de la région pour 13,2 % pour le quartier.

Les 18 à 64 ans constituent 32,2 % de la population totale au niveau de la région pour 31,5 % pour le quartier.

Cette tendance s'inverse toutefois pour les 65 ans et plus, elles constituent en effet 8,0 % de la population totale au niveau de la région pour 8,4 % pour le quartier.

Code	Territoire	Nombre de femmes de 0-17 ans (nombre)	Nombre de femmes de 18-64 ans (nombre)	Nombre de femmes de 65 ans et plus (nombre)
		2014	2014	2014
Moyenne des territoires affichés		/	/	/
Total RBC		129150	374611	93095
Moyenne régionale		-	-	-
71	Woeste	2502	5947	1595

Code	Territoire	Nombre d'hommes de 0-17 ans (nombre)	Nombre d'hommes de 18-64 ans (nombre)	Nombre d'hommes de 65 ans et plus (nombre)
		2014	2014	2014
Moyenne des territoires affichés		/	/	/
Total RBC		135366	369831	61433
Moyenne régionale		-	-	-
71	Woeste	2455	5537	862

Les tendances mentionnées ci-dessus se confirment pour la population masculine.

Les 0 à 17 ans constituent 11,6 % de la population totale au niveau de la région pour 13,0 % pour le quartier.

Les 18 à 64 ans constituent 31,8 % de la population totale au niveau de la région pour 29,3 % pour le quartier.

Les 65 ans et plus constituent 5,3 % de la population totale au niveau de la région pour 4,6 % pour le quartier.

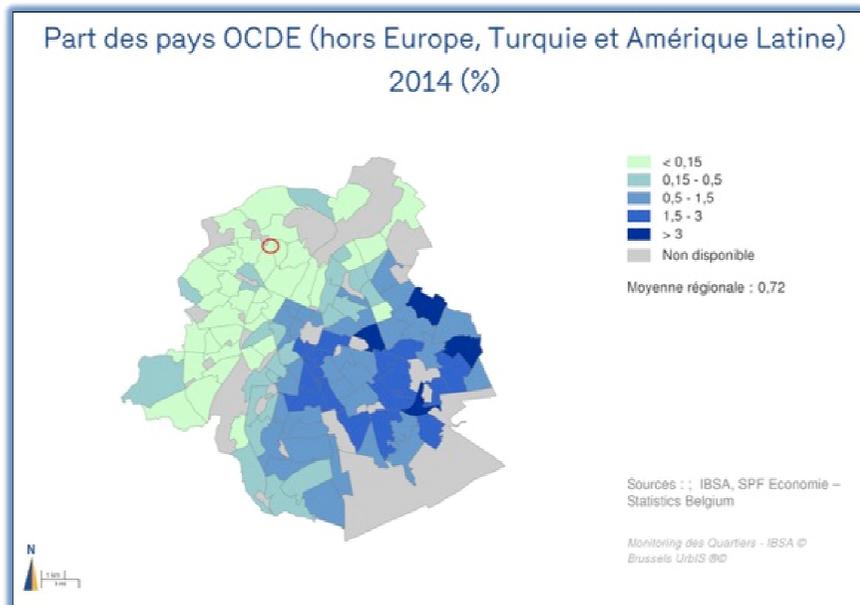
Toutes ces évolutions au niveau des différentes tranches d'âge, si elles se confirment entre 2015 et 2025, devraient donc aller plutôt dans le sens d'un rajeunissement de la population dans la zone d'investigation, tels que le laissent présager également les tableaux ci-dessus issus du cahier de l'IBSA d'octobre 2016 - Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025 .

Tableaux d'évolution par tranche d'âge :

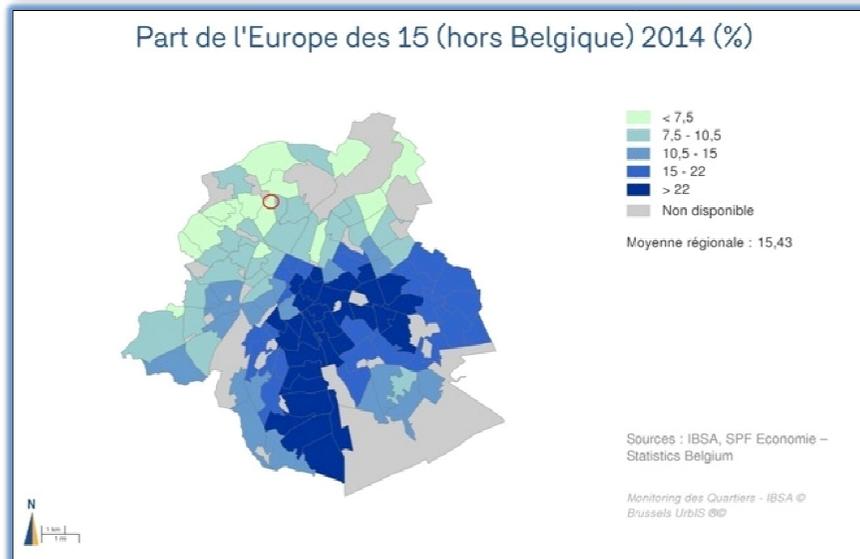
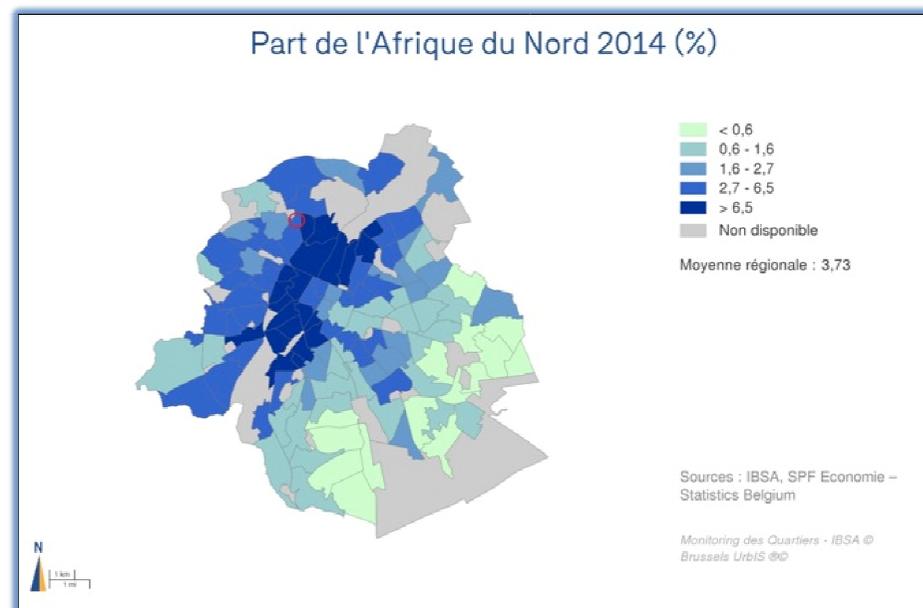
Région de Bruxelles-Capitale	2015	2015-2020		2020	2020-2025		2025
0-2 ans	53 834	2 402	4 %	56 236	2 624	5 %	58 860
3-5 ans	51 249	-431	-1 %	50 818	3 932	8 %	54 750
6-11 ans	88 051	8 094	9 %	96 145	-466	-0,5 %	95 679
12-17 ans	74 788	8 163	11 %	82 951	7 533	9 %	90 484
18-29 ans	203 115	7 999	4 %	211 114	4 879	2 %	215 993
30-44 ans	285 893	10 170	4 %	296 063	1 447	0 %	297 510
45-64 ans	262 907	17 685	7 %	280 592	13 038	5 %	293 630
65-79 ans	104 788	7 020	7 %	111 808	9 746	9 %	121 554
80 ans et +	50 548	-1 542	-3 %	49 006	-908	-2 %	48 098
Total	1 175 173	59 563	5 %	1 234 736	41 819	3 %	1 276 555

Jette	2015	2015-2020		2020	2020-2025		2025
0-2 ans	2 406	266	11 %	2 672	259	10 %	2 931
3-5 ans	2 328	128	5 %	2 456	367	15 %	2 823
6-11 ans	4 061	354	9 %	4 415	322	7 %	4 737
12-17 ans	3 218	511	16 %	3 729	468	13 %	4 197
18-29 ans	7 856	664	8 %	8 520	396	5 %	8 916
30-44 ans	11 676	385	3 %	12 061	413	3 %	12 474
45-64 ans	11 408	915	8 %	12 323	623	5 %	12 946
65-79 ans	5 101	221	4 %	5 322	488	9 %	5 810
80 ans et +	2 670	-133	-5 %	2 537	-48	-2 %	2 489
Total	50 724	3 311	7 %	54 035	3 287	6 %	57 322

2.3. Nationalités

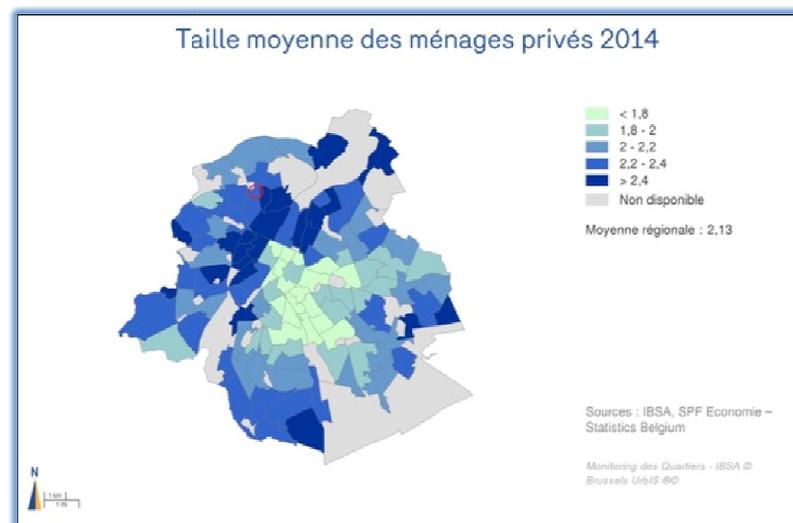


Ce groupe « Pays OCDE, hors Europe, Turquie et Amérique Latine » rassemble les ressortissants des Etats-Unis, du Japon, de Suisse, de Norvège...entre autres choses. En majorité, il s'agit de personnes habitant Bruxelles dans le cadre de leurs fonctions internationales.



Un simple survol de ces trois cartes est révélateur de la dualité socioéconomique qui s'opère. En termes d'origines nationales, une claire distinction se marque entre le quadrant sud-est de la Région Bruxelloise, avec l'installation d'une élite internationale à fort capital économique, et la partie nord-ouest (dans laquelle figure la commune de Jette), avec une immigration à plus faible capital économique.

2.4. Ménages



Code	Territoire	Taille moyenne des ménages privés 2001	Taille moyenne des ménages privés 2011	Taille moyenne des ménages privés 2014
	Moyenne des territoires affichés	2,10	2,29	2,38
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	2,01	2,09	2,13
71	Woeste	2,10	2,29	2,38

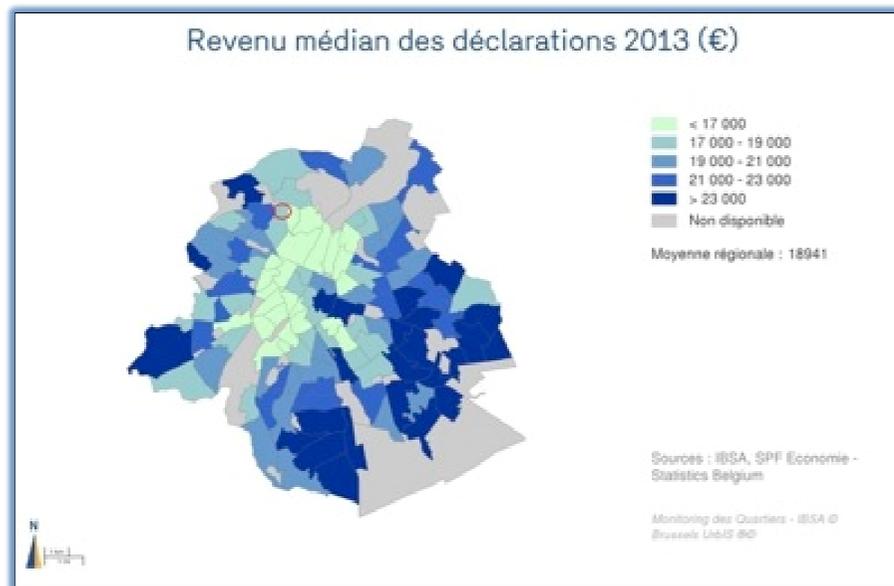
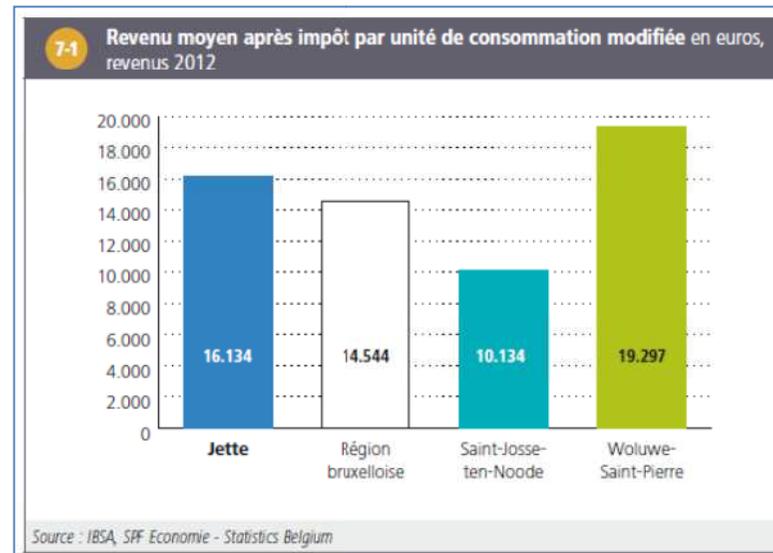
Code	Territoire	Taille moyenne des ménages privés 2001	Taille moyenne des ménages privés 2011	Taille moyenne des ménages privés 2014
	Moyenne des territoires affichés	2,08	2,21	2,28
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	2,01	2,09	2,13
21010	Jette	2,08	2,21	2,28

La zone comptait en 2001 en moyenne 2,10 personnes par ménage et a continué à augmenter pour atteindre 2,38 personnes en 2014. Déjà supérieure à la moyenne régionale en 2001 elle l'est également par rapport à la moyenne communale. Cet écart n'a pas cessé de grandir depuis lors tant entre la zone d'investigation et la région que, dans une moindre mesure, entre cette zone et la commune.

2.5. Revenus fiscaux

A partir des statistiques fiscales et en tenant compte de la composition des ménages, le revenu moyen s'élève à 16.134 € à Jette pour l'année 2012, soit 11 % au-dessus de celui de la Région bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible de la Région et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé.

Ce revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) est l'indicateur qui permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages.



La majorité de la population de Jette fait partie de la classe moyenne, et les disparités de revenus moyens entre les secteurs statistiques de la commune sont moins prononcées que dans bon nombre d'autres communes bruxelloises. Les revenus moyens sont néanmoins inférieurs dans les secteurs statistiques de la partie sud du territoire, plus proches du centre de la Région et à la limite avec Laeken. Le revenu moyen le plus faible (13.910 €) est enregistré dans le secteur Essegheem qui fait l'objet de la présente analyse, situé dans le quartier Woeste à l'est de Jette et composé en grande partie de logements sociaux. Les revenus moyens sont généralement supérieurs dans le nord et le nord-ouest de la commune.

Ces données, complétées par celles spécifiques à la commune en général et au quartier analysé en particulier, tendent à apporter des éclairages intéressants :

Code	Territoire	Revenu médian des déclarations (€)	Revenu médian des déclarations (€)	Revenu médian des déclarations (€)
		2005	2009	2013
	Moyenne des territoires affichés	/	/	/
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	16035	17296	18941
21010	Jette	17239	18570	20457

Le revenu médian des déclarations à Jette était en 2013 sensiblement supérieur à celui observé par exemple à Anderlecht – une commune du « croissant pauvre » –, et inférieur à celui des communes aisées du sud-est de la région comme Uccle, et légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale.

Le revenu médian des déclarations dans le quartier d'investigation était en 2013 inférieur tant à la moyenne régionale qu'à la moyenne communale. Si ce revenu médian a augmenté tant pour le quartier que pour la commune et la région entre 2005 et 2013, l'écart de ce revenu pour le quartier par rapport à la moyenne régionale a cependant diminué pour rester stationnaire par rapport à la moyenne communale.

Code	Territoire	Revenu médian des déclarations (€)	Revenu médian des déclarations (€)	Revenu médian des déclarations (€)
		2005	2009	2013
	Moyenne des territoires affichés	/	/	/
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	16035	17296	18941
71	Woeste	15710	17022	18925

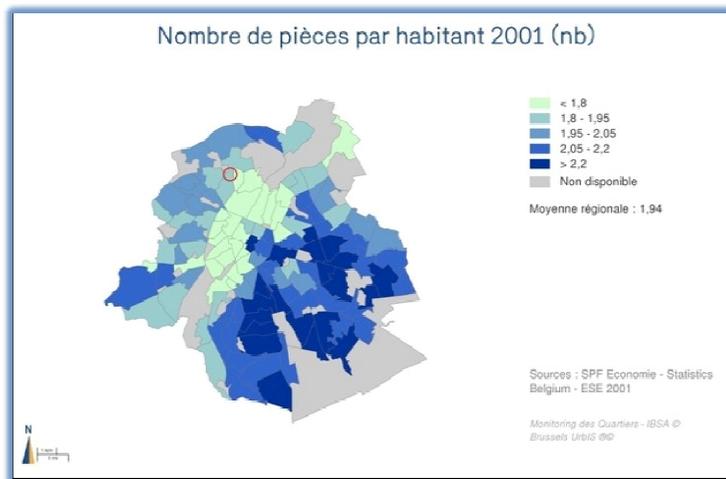
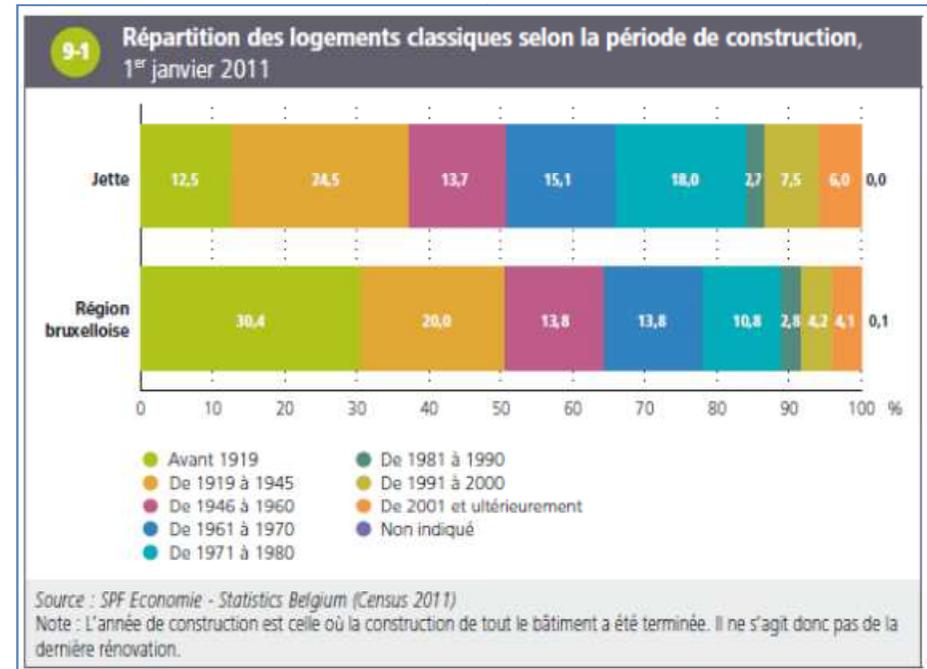
Le quartier dont question ici constitue donc clairement le quartier pauvre de la commune et fait partie des quartiers pauvres si on le compare aux autres quartiers d'une part et sûrement par rapport aux moyennes des différentes communes d'autre part .

Il est clair que la présence, sur le territoire communal, de revenus très élevés vient en trompe l'œil masquer de beaucoup plus faibles revenus, singulièrement dans le quartier qui nous intéresse.

3. LOGEMENT

3.1. Caractéristiques du parc de logements

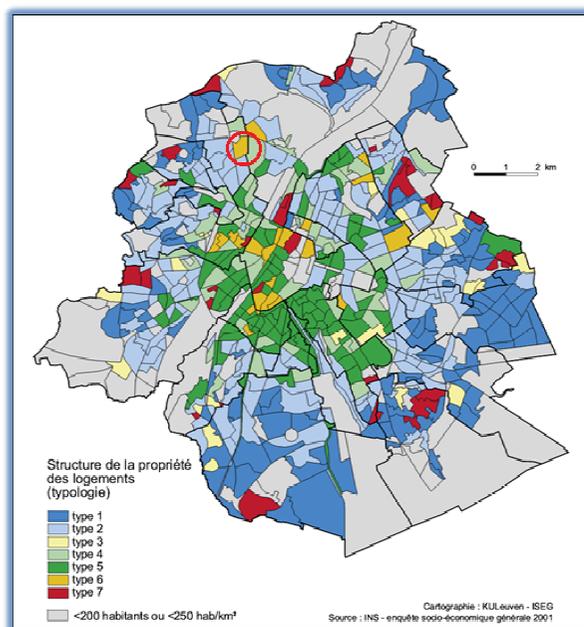
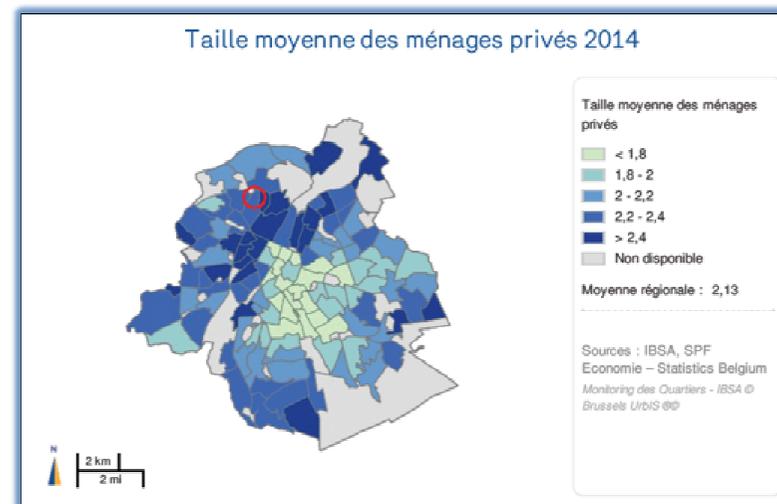
Jette fait partie de la deuxième couronne urbaine. Ainsi, l'essentiel de son urbanisation a eu lieu après la Première Guerre mondiale. En effet, sur la base des données du SPF Economie – Censur 2011 concernant les logements classiques, seuls 12,5 % des logements datent d'avant 1919 (contre 30 % à l'échelle régionale). Un quart du parc de logements a été construit entre 1919 et 1945 et un tiers entre 1970 et 2011 (des proportions supérieures à celles de la Région). Une bonne partie des immeubles du quartier Essegheem datent de cette période là.



Tout comme à l'échelle de la Région, les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Jette (31,5 % des logements), suivis des logements comptant 5 pièces (19 %) et 3 pièces (15 %). Ces pourcentages sont un peu plus élevés qu'au niveau régional. Les logements composés de 2 pièces et les très grands logements (9 pièces ou plus) sont, quant à eux, un peu moins représentés à Jette qu'à l'échelle régionale.

La carte relative au nombre moyen de pièces par habitant montre une diminution du nombre de pièces par personne dans le sud de la commune par rapport au nord de la commune. Tel est donc également le cas pour la zone communale de la ZRU 2016 et donc pour le quartier analysé. Cette situation témoigne donc d'une certaine sur-occupation des logements comparable à celle qu'on observe dans une bonne partie du nord-ouest, de l'ouest et du sud-ouest de la région bruxelloise.

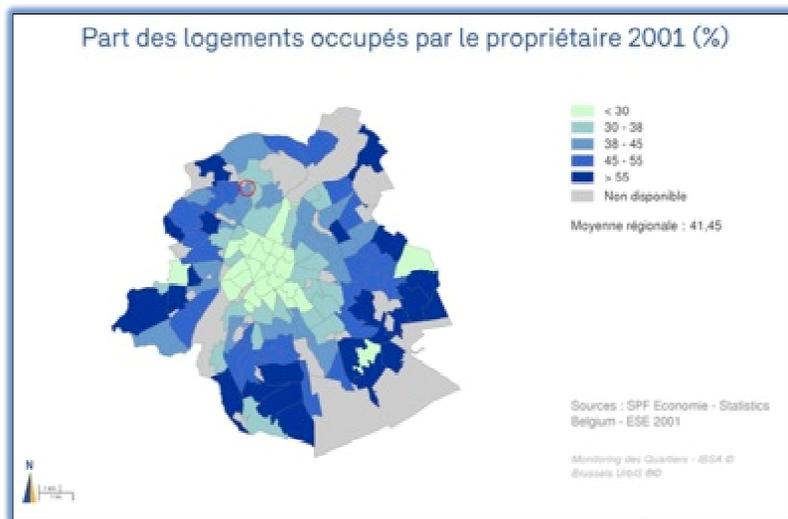
Pour le reste, on peut remarquer une certaine correspondance spatiale avec les données relatives à la taille moyenne des ménages. Celles-ci confirment en effet cette sur-occupation des logements au sud de la commune par rapport au nord. Cela confirme également le rajeunissement de la population du quartier analysé déjà mentionné plus avant.



- type 1 : prépondérance forte des propriétaires
- type 2 : mixte : propriétaires et logements locatifs privés
- type 3 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et propriétaires
- type 4 : moyen
- type 5 : prépondérance forte des logements locatifs privés
- type 6 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et logements locatifs privés
- type 7 : prépondérance forte de logements sociaux et d'autres locatifs publics

Mais à nouveau, il convient de relativiser ces données. Les ménages de grande taille peuvent également constituer une réalité locale, où, pour des raisons financières, des familles comptant de nombreux enfants sont amenées à sur-occuper des logements. Une analyse plus poussée devra donc être effectuée à ce niveau également dans le dossier de base du contrat de quartier durable.

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparait que la part des logements occupés par leur propriétaire est plus importante à Jette (46,5 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %).



Lorsqu'on considère la typologie de la structure de la propriété des logements on se rend compte :

- que les logements du sud de la commune sont occupés tant par des propriétaires que par des locataires ;
- que le quartier Essegheem est le seul quartier de la commune où la proportion de logements locatifs est clairement prépondérante par rapport aux logements occupés par leurs propriétaires.

La proportion de logements occupés par leur propriétaire chute en effet entre 38 et 45% pour le quartier statistique Woeste tandis qu'elle risque d'être encore plus proche des 38% pour le quartier Essegheem. Ceci s'expliquant par les caractéristiques en matière d'emploi et de revenus des habitants du quartier d'une part et par le nombre de logements sociaux (site Essegheem du Foyer Jettois) d'autre part.

3.2. Parc de logements sociaux

Par rapport à l'offre en logements publics et encadrés par les pouvoirs publics, la situation, malgré une activité réelle des autorités, n'est d'une manière générale pas encore satisfaisante en Région de Bruxelles-Capitale.

Au 01.01.2014, on recensait à Jette 7.475 immeubles et 23.732 logements. Sur base des données du SPF Economie – Censu 2011 le nombre de logements sociaux s'élève quant à lui à 1.383 logements (soit 21 de plus qu'en 2005), soit 5,8 % du parc de logements.

Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est légèrement inférieur à Jette (6 pour 100 ménages) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (7 pour 100). Les logements sociaux sont concentrés dans deux secteurs statistiques situés à l'est de la commune : Essegheem (dans le quartier Woeste) et Brugmann (dans le quartier Houba).

La part des ménages inscrits pour une demande de logement social à Jette en 2011 est équivalente à celle de la Région (7 %).

9.4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Jette	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.383	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,4	7,3
Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium; calculs IBSA		

3.3. Loyers et prix de ventes immobilières

9-5 Loyers et ventes immobilières	Jette	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	650	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	257,4	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	166,9	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

Les loyers et les prix de l'immobilier à Jette sont, en moyenne, inférieurs à ceux enregistrés au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à 2 chambres est de 650 euros (contre 732 euros en Région bruxelloise). Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 est de 166.900 € (contre 224.800 € dans la Région) et celui des maisons d'habitation, de 257.400 € (contre 365.200 € à l'échelle régionale).

En 2015 par contre, selon le site du Ministère de l'Economie – Statistics Belgium, si le prix moyen d'achat d'un appartement avait légèrement diminué jusqu'à hauteur de 166.349 €, celui des maisons par contre avait singulièrement augmenté pour passer à 289.943 €.

4. PETITE ENFANCE

4.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Au 1^{er} janvier 2015, le nombre d'enfants de moins de 3 ans à Jette représente 4,7 % de la population totale (proportion équivalente à celle de la Région bruxelloise). Ce nombre a augmenté de 40 % entre 2005 et 2015 pour 25% à l'échelle régionale.

Au niveau du quartier statistique correspondant à la ZRU 2016 la proportion d'enfants de moins de 3 ans (5,23 %) en 2014 est supérieure à la moyenne régionale (4,36 %) , l'accroissement de cette proportion d'ici à 2025 sera également plus importante à Jette que la moyenne régionale.

4.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité

Le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est resté relativement stable à Jette entre 2004 et 2014 mais est faible : un peu plus d'une place pour quatre enfants de cet âge au 31 décembre 2014, contre une pour trois à l'échelle de la Région. On dénombre en effet 647 places en milieu d'accueil à Jette, essentiellement dans des milieux d'accueil collectif (97 %). L'accueil de type familial (accueillant(e)) étant relativement peu développé.

Ce taux chute à Jette à moins d'une place pour 6 enfants si l'on exclu les crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses, ...

5. ENSEIGNEMENT

5.1. Evolution de la population âgée de 3 à 17 ans

Entre 2005 et 2015 à Jette la part des enfants de 3 à 5 ans dans la population totale est passée de 3,7 % à 4,6 %, celle des enfants de 6 à 11 ans de 6,5 % à 8,0 % et celle des adolescents (12-17 ans) de 6,8 % à 6,3 %.

Cette tendance à la hausse est encore plus marquée pour le quartier concerné puisque la part des enfants de 3 à 5 ans est passée à 5,23 % et celle des 6 à 11 ans à 8,87 %. La diminution constatée pour les 12 à 17 ans est par contre plus faible puisqu'elle est passée à 6,56 % en 2015.

5.2. Niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement

Parmi les élèves inscrits en maternel et en primaire, environ deux tiers fréquentent une école implantée à Jette, contre environ un tiers parmi les élèves de l'enseignement secondaire. Cette tendance est encore plus marquée pour le quartier étudié ici.

5.3. Retard scolaire

Pour toutes les filières de l'enseignement, à Jette, 25 % des filles et 29 % des garçons inscrits dans l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire de deux ans ou plus. Ces proportions sont légèrement inférieures à la moyenne régionale.

Les spécificités et difficultés rencontrées par le quartier analysé ici laissent présager que ces taux y seront supérieurs à la moyenne tant régionale que communale.

6. MARCHÉ DU TRAVAIL

6.1. Position socioéconomique de la population

En 2013, 69 % des personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Jette (population active). Parmi elles, huit sur dix (55,2 %) ont en emploi et deux sur dix (13,8 %) sont inscrites auprès d'Actiris comme « demandeur d'emploi inoccupé » et ce depuis au moins un an dans près de deux tiers des cas.

Pour le quartier analysé le pourcentage de personnes ayant un emploi est quasiment similaire à celui de la commune, le taux de chômage lui est par contre largement supérieur.

6.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage

Le taux d'activité et le taux d'emploi sont plus élevés à Jette qu'à l'échelle de la Région bruxelloise à l'inverse du taux de chômage (total et de longue durée) qui est légèrement inférieur dans la commune.

Les chiffres à l'échelle communale masquent des disparités non négligeables entre les quartiers de la commune, le taux de chômage dans les quartiers jouxtant le croissant pauvre au sud et à l'est de la commune étant nettement plus élevé que dans le nord.

Le taux d'activité en 2012 pour le quartier statistique Woeste est supérieur à celui pour l'ensemble de la commune en 2013. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce quartier Woeste est plus étendu que la zone de Jette comprise dans la ZRU 2016.

Le taux de chômage pour le quartier, supérieur à celui pour l'ensemble de la commune et se rapprochant de celui de la Région est par contre plus conforme à la réalité de cette partie jettoise de la ZRU 2016.

6.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés

Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) de nationalité étrangère et ceux disposant d'un diplôme non reconnu en Belgique sont moins nombreux dans la commune par rapport à la moyenne régionale. La proportion de DEI ayant un niveau d'étude faible y est plus importante. La proportion de femmes (plus de 50%) parmi les DEI à Jette est supérieure à celle de la Région tout comme la part des personnes de 50 ans et plus parmi les DEI.

40% des chômeurs de la commune sont originaires du quartier statistique Woeste et donc en partie du quartier correspondant à la ZRU 2016 qui constitue donc bien un des maillons faibles de la commune. Le taux de chômage des jeunes y est en effet de loin supérieur à celui de la commune et de la région. La part de chômeurs diplômés du supérieur est inférieure pour le quartier à celle pour la commune et à la moyenne régionale. Les besoins du quartier en soutien scolaire, en formation, qualification, ... trouvent donc ici toute leur justification.

6.4. Travailleurs à temps partiel

A Jette, 42 % des femmes salariées et 18 % des hommes salariés travaillent à temps partiel, contre respectivement 43 % et 19 % à l'échelle régionale.

7. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

7.1. Emploi intérieur

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 2.982 indépendants et 12.400 salariés travaillent à Jette(quelle que soit leur commune de résidence). 64 % des postes de travail salarié sont occupés par des femmes (nettement supérieur à la moyenne régionale), ce qui va à l'encontre du pourcentage de femmes en

recherche d'emploi dans le quartier statistique Woeste. Le problème du niveau d'études, de manque de qualification et de formation dans ce quartier se repose donc ici.

Le poids du secteur de la santé humaine et de l'action sociale est très important à Jette (38,5 % des postes contre 10 % à l'échelle de la Région) du fait de l'UZ-Brussel. Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de poste est celui de l'enseignement (15 % des postes de travail, contre 10 % dans la Région) et se justifie par le grand nombre d'écoles présentes sur le territoire communal. L'impact pour ces deux secteurs au niveau du quartier analysé sera faible si ce n'est, peut-être, pour les emplois peu qualifiés. Tous les autres secteurs sont sous-représentés à Jette par rapport à la moyenne régionale.

7.2. Entreprises

Au 31 décembre 2013, Jette compte 819 unités locales d'établissement sur son territoire. Les établissements de 10 à 49 salariés sont, en proportion, un peu plus nombreux à Jette qu'à l'échelle régionale.

Au 31 décembre 2014, 2.908 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Jette. En moyenne, 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises entre 2010 et 2014, tandis que l'on comptait 8,5 cessations par an et 2,6 faillites par an pour 100 entreprises.

Ces chiffres ne sont pas le témoin d'une économie en parfaite santé et n'auront donc pas un impact significatif sur l'emploi des jettois et des habitants du quartier analysé, en particulier pour la population peu instruite, peu qualifiée et peu formée.

7.3. Evolution 2006-2013

Le nombre d'indépendants a augmenté de façon plus importante à Jette (+42 %) qu'à l'échelle de la Région (+28 %). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA s'est accru de 24 %. Le nombre d'unités locales d'établissement a stagné pendant toute cette période, le nombre de salariés stagnant depuis 2011.

Les indépendants travaillant bien souvent seuls ou avec peu de personnel, ces chiffres ne sont donc pas très propices et bénéfiques en terme d'emploi pour la commune en général et pour le quartier analysé en particulier du fait du type d'entreprises majoritairement présentes sur le territoire communal et du faible niveau d'études, formation, ... d'une partie conséquente de sa population.

8. REVENUS

8.1. Personnes vivant avec une allocation

Le nombre de personnes percevant un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale est un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté.

Il y a à Jette un peu plus de personnes qui perçoivent une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation aux personnes handicapées qu'à l'échelle de la Région. La proportion de personnes vivant avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) est par contre moins élevée qu'à l'échelle régionale.

Un jeune (18-24 ans) sur 16 vit avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) contre un sur 10 en Région bruxelloise et cette proportion est deux fois plus importante parmi les jeunes que dans la population totale d'âge actif. 8% des habitants plus âgés (65 ans et plus) y vivent avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) pour 11% au niveau de la Région.

La situation du quartier Essegheem telle que décrite jusqu'ici nous incite à penser que les proportions de personnes vivant avec un revenu d'intégration sociale, de jeunes vivant avec un tel revenu et de personnes âgées vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées se rapprocheront ou dépasseront les moyennes régionales.

8.2. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles. En janvier 2015, 12.381 personnes avaient droit à cette intervention majorée à Jette soit près d'une personne sur quatre. Proportion très légèrement inférieure à celle de la Région pour toutes les tranches d'âge.

Ici également, la situation du quartier Essegheem nous incite à penser que cette proportion se rapprochera ou dépassera la moyenne régionale.

9. FINANCES COMMUNALES

9.1. Indicateurs clés sur les finances communales

Sur la période 2008-2013, la commune de Jette a affiché un résultat ordinaire (recettes et dépenses régulières et habituelles) positif quatre années sur six, et le résultat cumulé est positif depuis 2009. Jette est l'une des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015.

Pour cette même période, les recettes et dépenses ordinaires par habitant à Jette étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble, de même que les dépenses d'investissements par habitant. La dette par habitant, en revanche, y était plus importante. Les prêts octroyés aux communes bruxelloises par biais du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales représentent 30 % de la dette à Jette (contre 15 % pour les 19 communes bruxelloises).

Le ratio de liquidité, qui indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme était tel à Jette en 2013 que la commune n'a pas la capacité de rembourser immédiatement ses dettes de court terme (à un an au plus).

Le degré d'autonomie financière de la commune indique que seulement 42 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres pour 62% pour la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes.

9.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires

La source principale des recettes ordinaires de la commune réside dans les additionnels au précompte immobilier (PRI) qui constituent 25% de ces recettes en moyenne des comptes 2008 – 2013 contre 29% dans les 19 communes considérées ensemble.

Les dotations régionales représentent également une source de revenus importante pour la commune (17% des recettes totales contre 15% dans les 19 communes considérées ensemble).

La part des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans les recettes totales est aussi plus élevée à Jette que dans les 19 communes (16 % contre 11 %) tout comme le rendement des additionnels à l'IPP par habitant du fait du taux plus élevé des additionnels à l'IPP et de la situation socio-économique des habitants, légèrement plus favorable à Jette qu'en moyenne dans les 19 communes.

Ce constat pour l'ensemble de la commune s'inverse au niveau du quartier Essegheem. La situation socio-économique des habitants de ce quartier étant de l'ordre de la moyenne régionale si pas inférieure à celle-ci.

Les recettes des autres taxes communales et subventions forment enfin une source de revenus non négligeable pour la commune et pour les 19 communes considérées ensemble (22 %).

Les principales dépenses ordinaires de la commune de Jette sont les coûts de personnel (charges de pension comprises) avec 44 % sur la période 2008-2013 contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble.

La part des dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS et celle des dépenses de dette sont légèrement supérieures à celles des 19 communes. A l'inverse, la part des autres subventions (tirée à la hausse pour les 19 communes, notamment par la Ville de Bruxelles) et des dépenses de transferts liées à la dotation aux zones de police et des dépenses de fonctionnement sont elles inférieures à celles des 19 communes.

9.3. Investissements

Les dépenses d'investissements varient de façon importante d'une année à l'autre. Elles se rapportaient, sur la période 2008-2013, principalement à l'enseignement, au logement et à l'urbanisme, à l'administration et aux services généraux, aux communications et voiries. La répartition de ces dépenses par domaine à Jette est très proche de celle des 19 communes considérées ensemble.

10. SANTÉ

10.1. Santé des nouveau-nés

Natalité: entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le taux de natalité ont augmenté à Jette (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer). Inférieur à la moyenne régionale en 2003, le taux de natalité dans la commune est, en 2013, proche de celui de la région.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères: sur la période 2009-2013, à Jette, près d'un quart des enfants sont nés dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail, 38 % dans un ménage ne comptant qu'un seul revenu tandis que 16 % des enfants sont nés dans une famille monoparentale (mère isolée). Ces pourcentages sont très proches de ceux observés au niveau régional. Vu les caractéristiques du quartier Esseghem énumérées jusqu'ici, tout laisse à croire que ces proportions y seront plus élevées.

A Jette, 40 % des femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013 ne sont pas de nationalité belge contre 50 % pour la Région, 70 % ne sont pas nées avec la nationalité belge contre 74 % pour la Région.

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (58 % des femmes), marocaine (7 %), roumaine (5,8 %), polonaise (3,7 %) et française (3 %). C'est la part des mères de nationalité roumaine qui a le plus augmenté entre 2003 et 2013.

Santé materno-infantile: parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très jeunes mères sont moins représentées à Jette (1,6 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) : cela s'explique par un taux de fécondité des 15-19 ans plus faible (1,0 % contre 1,4 % au niveau de la Région), la proportion de femmes de cette tranche d'âge ne différant pas de celle de la Région.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile: à Jette, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile sont un peu moins élevés que ceux observés au niveau de la Région, mais pas de manière statistiquement significative.

10.2. Etat de santé général

Espérance de vie: l'espérance de vie de 2012 à Jette est de 82,2 ans pour les femmes et de 78,3 ans pour les hommes et est assez proche de celle de la Région bruxelloise. Elle n'a pas beaucoup évolué de 1998 à 2007 malgré les progrès de la médecine.

Mortalité prématurée (avant 75 ans): à Jette, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 380 pour 100.000 hommes et de 280 pour 100.000 femmes. Ce taux pour les femmes à Jette est significativement plus élevé que celui de la Région bruxelloise.

Cancers - incidence et programmes de dépistage: l'incidence des principaux cancers à Jette, pour la période 2009-2012, n'est pas significativement différente de celle de la Région. Il existe des recommandations internationales concernant le dépistage systématique organisé pour le cancer du colon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus. La couverture totale du dépistage du cancer du sein est légèrement supérieure à celle de la Région mais inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans y ayant participé durant la période 2010-2012 à Jette et en Région bruxelloise sont similaires (53 %).

11. ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉ

CARTE DU QUARTIER ET SITUATION DU ROND-POINT PANNENHUIS

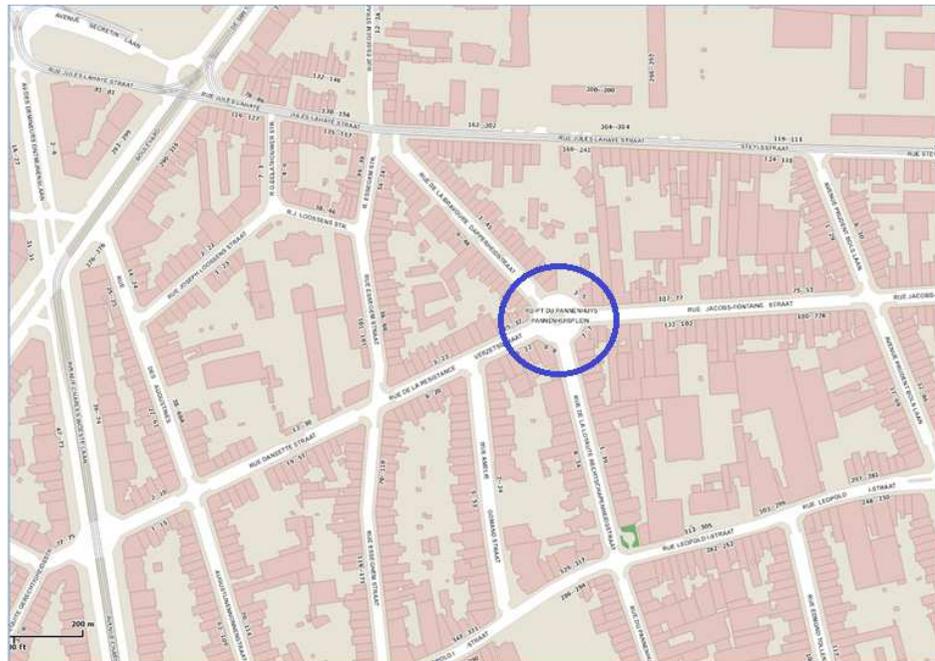


PHOTO AÉRIENNE DU ROND-POINT



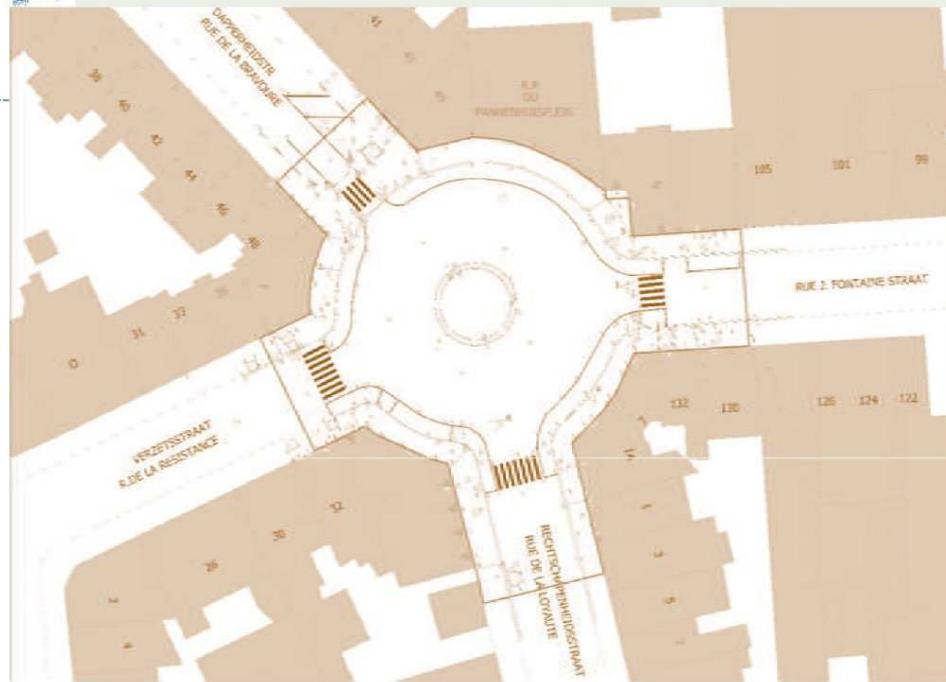
Le rond-point tel qu'il existe et est aménagé au jour d'aujourd'hui est un espace de passage pour tous les usagers de la voie publique, ce n'est pas un espace qui incite les gens à rester, à se poser un instant pour profiter du bon temps, participer à la vie urbaine, rencontrer d'autres personnes. Ce n'est donc pas un espace convivial.



Situation existante

Sa typologie de « lieu de passage » ne permet pas non plus au rond-point de constituer un élément de liaison entre les différentes rues du quartier.

Il ne participe pas non plus à l'unité du quartier au niveau thématique et des noms de voiries. Une partie des rues du quartier font en effet référence à la thématique de la résistance en temps de guerre (rue de la Bravoure – rue de la Résistance – rue de la Loyauté) à laquelle le rond-point Pannenhuis ne se raccorde en aucune façon.

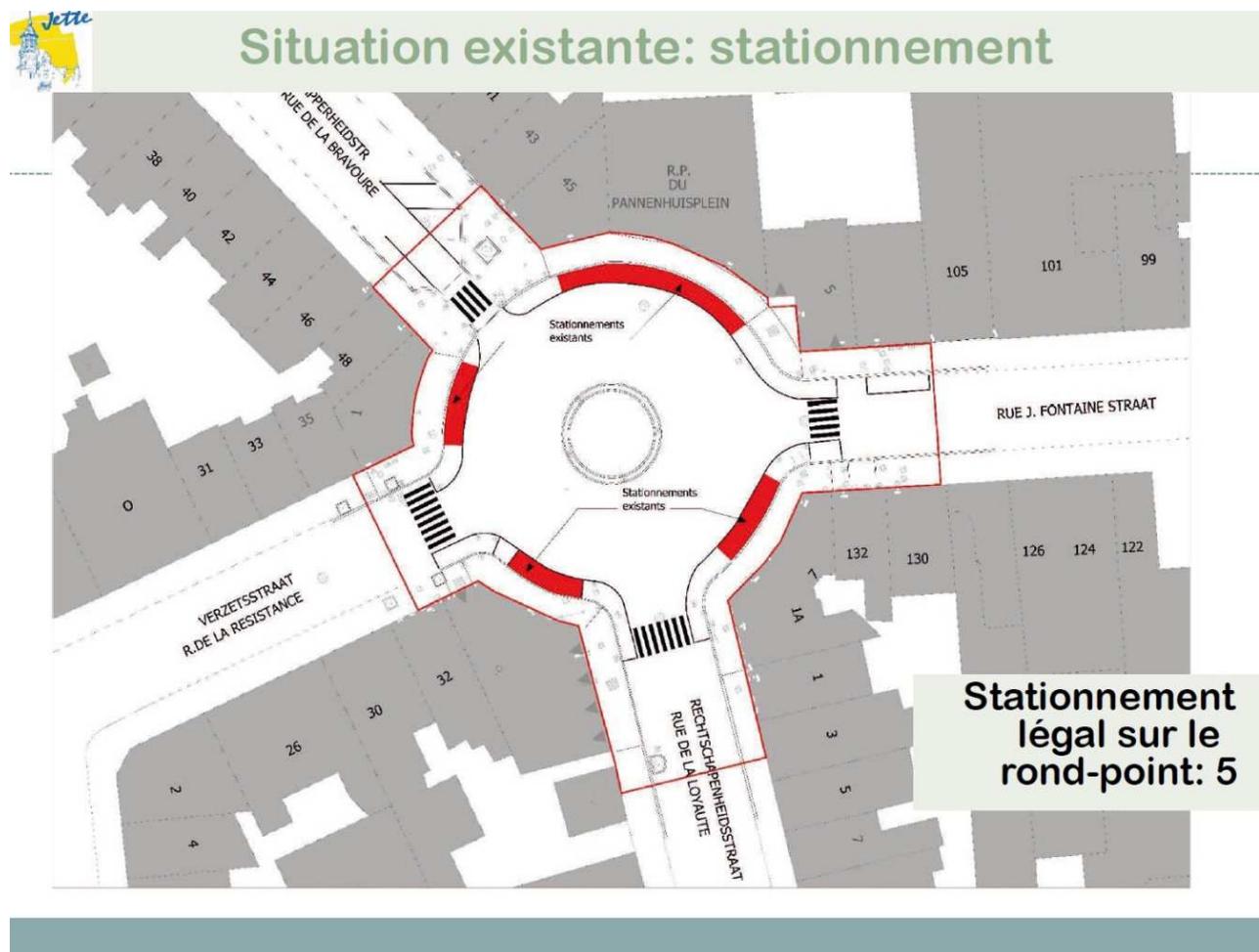


Son aménagement avec le petit îlot directionnel central et la grande largeur des aires de circulation de véhicules n'est pas non plus sécurisant. Il n'incite pas les conducteurs à diminuer et adapter leur vitesse, tel qu'un carrefour devrait le faire. Cette vitesse n'est donc pas à l'avantage des usagers faibles de l'espace public que sont les piétons et cyclistes. Elle met même franchement la sécurité des piétons en danger car ceux-ci ont, de plus, la fâcheuse tendance à couper court en passant au milieu du rond-point.

Il n'est pas sécurisant non plus pour les cyclistes puisqu'aucun marquage au sol n'a été placé à leur attention pour leur réserver une partie de l'espace public. Aucune possibilité d'attacher ou entreposer les vélos en toute sécurité n'existe par ailleurs sur la place.

Le rond-point n'est pas non plus convivial pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, qu'il s'agisse de personnes âgées, à mobilité réduite, malvoyantes, ... Il n'y a en effet pas de bordures sans dénivelés aux traversées piétonnes ni de lignes de guidage « malvoyants » à ces mêmes traversées, etc ...

L'offre en stationnement du rond-point, même si elle est limitée (5 places, voir plan ci-contre), n'est pas non plus très sécurisante. La vitesse excessive favorisée par l'aménagement actuel peut être source d'accident et donc de danger pour les véhicules qui cherchent à se garer ou qui quittent un emplacement et donc leurs conducteurs et passagers.



12. CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, en séance du 23.03.2017, de lancer en partenariat avec la commune un Contrat de Quartier Durable autour du périmètre urbain « Magritte » sur base du dossier de candidature que la commune avait introduit. Le périmètre de ce contrat correspond à celui de la zone de revitalisation urbaine ZRU 2016 adoptée par le Gouvernement par arrêté du 10.11.2016.

PHOTO AÉRIENNE DU PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « MAGRITTE » AVEC SITUATION DU ROND-POINT



Légende :

en rouge : les limites du contrat de quartier durable « Magritte »

en bleu : le rond-point Pannenhuis

Ce quartier en question est délimité :

- à l'est par la Ville de Bruxelles (Laeken)
- au sud par la rue Léopold Ier
- à l'ouest par l'avenue Charles Woeste et le boulevard de Smet de Naeyer
- au nord par les voies de chemin de fer.

La commune a déjà entrepris plusieurs actions significatives dans ce quartier socio-économiquement fragile, parmi lesquelles au niveau des voiries : le réaménagement de la rue Esseghe (tronçon rue Lahaye-boulevard de Smet de Naeyer), de la rue Loossens et de la rue Delathouwer .



photo aérienne rueEsseghe



photo aménagement terminé rue Esseghe

Les différentes interventions prioritaires nécessaires dans ce quartier se fondent notamment sur les enjeux et les objectifs de revitalisation urbaine suivants :

- Une restructuration profonde du périmètre urbain en tout ou en partie pour rénover les voiries et circulations piétonnes et cyclistes qui n'ont pu faire l'objet de rénovation en profondeur jusqu'à ce jour
- L'amélioration du sentiment d'insécurité par l'aménagement du territoire et le développement des quartiers.

Tout ceci pourrait ainsi s'inscrire dans une opération :

- de convivialité de l'espace public
- d'amélioration de la qualité environnementale
- de création d'espaces verts ou de jeux
- d'amélioration des cheminements piétons dans le quartier, de leur lisibilité
- d'augmentation de la biodiversité, ...

Les actions prioritaires du contrat de quartier durable sur ce périmètre rentrent donc très logiquement et de manière évidente dans un double objectif global : qualités des espaces publics, cohésion et maillage urbains.

Tant en matière d'espace public que de rénovation du bâti ou d'aménagements d'espaces verts et collectifs, l'objectif prioritaire sera de créer au sein du périmètre une cohérence urbanistique et de mobilité aujourd'hui absente entre les sous-quartiers.

Le maillage vert (plantations d'arbres en voirie ou création de « parcs de poche ») est une des actions qui peut contribuer au lien urbain entre les sous-quartiers. Ces actions de verdurisation et d'espaces publics doivent s'intégrer dans toutes les actions déjà menées par la Commune. Elles viseront également à requalifier les espaces publics ou les infrastructures de maillage urbain.

Une grande diversité existe en effet dans le quartier au niveau des arbres en voirie. Il y a en effet des voiries :

- dépourvues d'arbres
- avec implantation d'arbres de manière ponctuelle
- avec arbres d'alignement.

Une plus grande identité pourrait donc être donnée au quartier au moyen de plantations d'arbres, que ce soit sous forme d'alignement ou d'implantations ponctuelles en fonction des caractéristiques de chacune des voiries concernées (largeur des trottoirs, ...) et des volontés d'aménagement (circulation dans les deux sens ou non, contresens cycliste, ...). Ceci permettra également d'améliorer la convivialité de ces rues ainsi que leur qualité environnementale.

Certaines voiries du quartier pourraient également faire l'objet de travaux :

- de réaménagement ou de modification du fait de leur mauvais état
- d'aménagements ponctuels afin de réduire la pression automobile, protéger et améliorer la mobilité des cyclistes et des piétons
- de modification du fait du mauvais état de leurs trottoirs.

D'autres travaux enfin sont prévus en partenariat avec la STIB et Bruxelles-Mobilité afin d'améliorer la situation en matière de circulation des moyens de transport en commun, de sécuriser les trajets cyclistes et piétons, d'embellir des artères et d'en améliorer la convivialité et la qualité environnementale.

Il y a donc plusieurs enjeux auxquels le contrat de quartier durable sera amené à répondre, parmi lesquels :

- l'enjeu urbain : il sera primordial de travailler sur l'unité et la cohérence du quartier tant en ce qui concerne le bâti que les espaces publics entre autre au travers d'actions de revitalisation urbaine telles que des opérations d'architecture et d'espace public, d'actions visant à améliorer les conditions de mobilité
- l'enjeu environnemental : qu'il conviendra d'envisager tant pour le bâti que pour les espaces publics par exemple en créant des lieux de convivialité permettant de faire prendre conscience des enjeux du développement durable, améliorant le cadre de vie des habitants du quartier, créant une ambiance générale agréable dans le quartier où il fait bon vivre
- l'enjeu sociétal : il faut que les habitants du quartier y trouvent des endroits qui leur permettent d'avoir effectivement une vie « ensemble »
- l'enjeu de développement du quartier : qui devra être harmonieux et pluridisciplinaire.

13. ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES

La commune a, pour le projet de réaménagement du rond-point Pannenhuis, mis en place une réflexion dans le sens de la **participation citoyenne**.

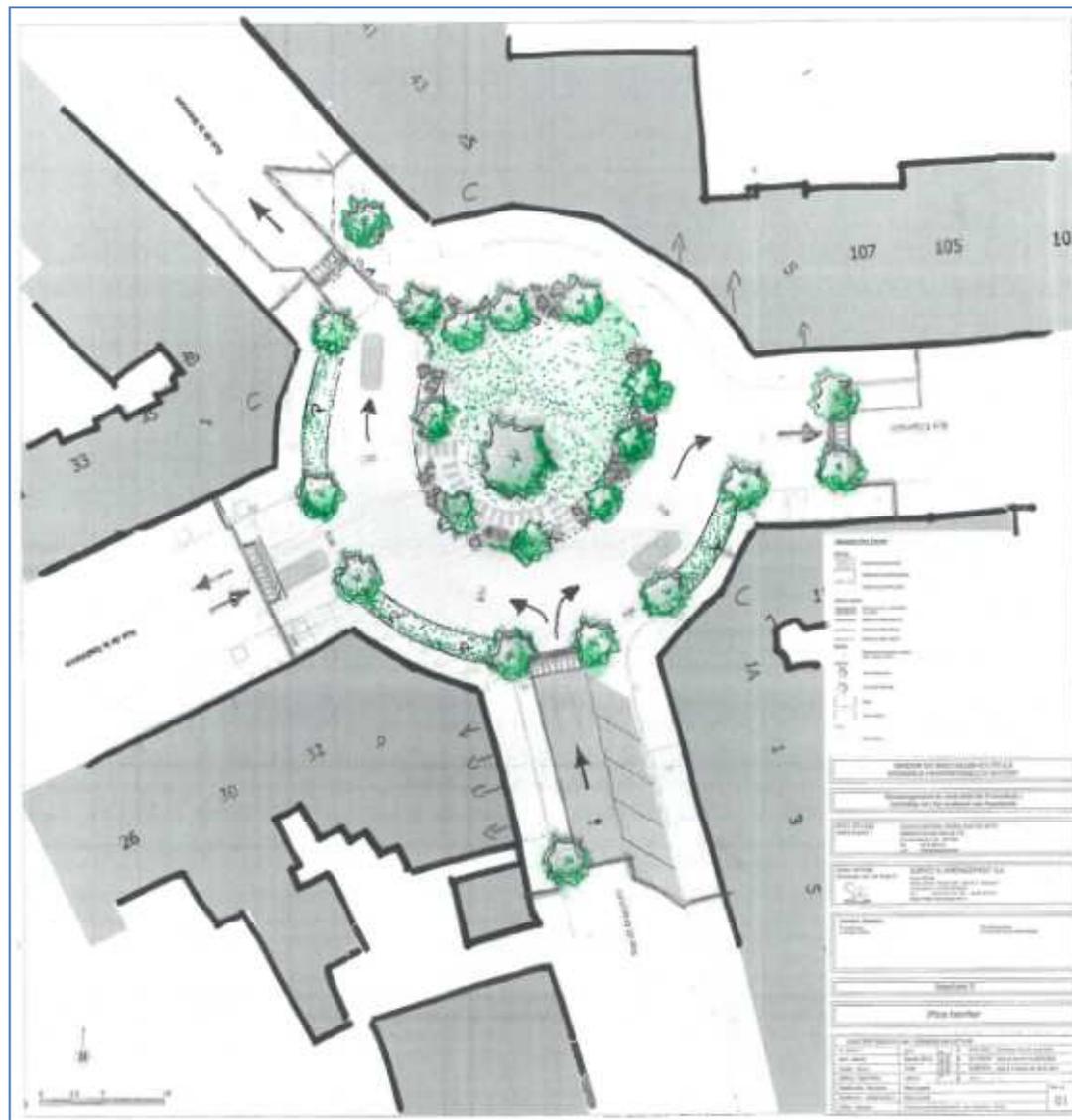
Les riverains sont en effet associés à différents stades de l'évolution du projet, afin de formuler leur vision de leur quartier mais aussi pour identifier les besoins et les réalités de terrain. **Cette démarche permet au futur projet de s'inscrire au mieux dans l'interface de toutes les parties.** De plus, la participation permet, à travers les échanges, une meilleure **appropriation du projet** par les futurs usagers.

La participation citoyenne : « processus d'engagement de personnes agissant dans une démarche visant à influencer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté »

Le projet actuel (voir ci-contre) est donc le résultat non seulement des constats fait sur le terrain (situation de l'espace public, mobilité etc...) mais également des éléments recueillis auprès des habitants du quartier au cours des premières rencontres qui ont eu lieu avec eux dans le cadre de ce processus dynamique (besoins du quartier, réalités de terrain, difficultés, souhaits, ...). Les options proposées ont donc déjà fait l'objet d'une réflexion entre la commune, les comités de quartiers, riverains et utilisateurs dans le cadre de cette participation citoyenne.

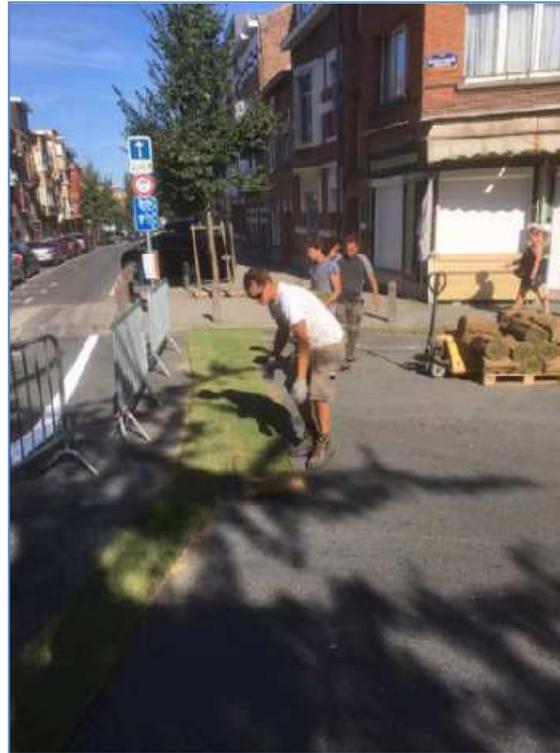
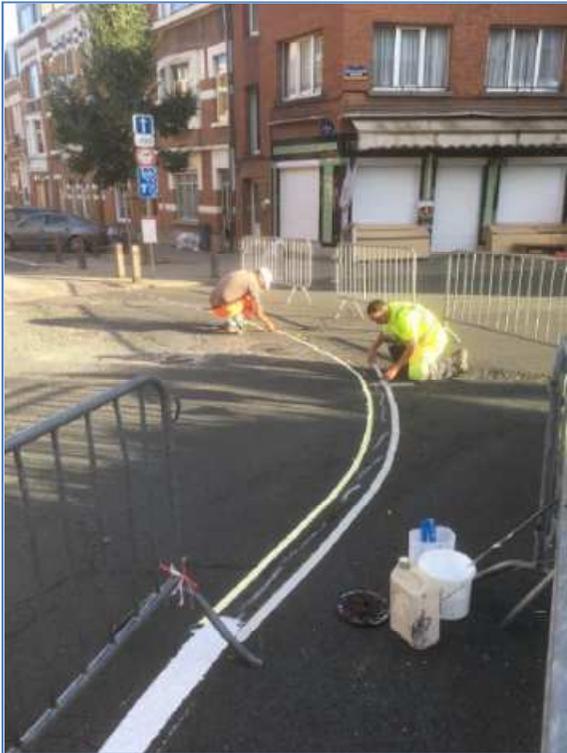
Mais cette démarche ne s'est pas arrêtée là dans le cadre du projet du rond-point Pannenhuis. Des actions ont en effet déjà été menées également au niveau de l'appropriation du projet par les habitants. C'est ainsi qu'une mise en situation du projet « grandeur nature » a eu lieu pendant la semaine de la mobilité au courant du mois de septembre 2016. Les riverains et autres visiteurs du site ont ainsi pu expérimenter le site en trois dimensions.

Le reportage photographique de l'évènement d'activation « Living Pannenhuis » (voir pages suivantes) témoigne de cette mise en situation du projet et en présente le bilan.



PHOTOS DU ROND-POINT : SITUATION PROJETÉE

Ces photos ont été prises lors de la semaine de la mobilité et du dimanche sans voitures en septembre 2016 (projet Living Pannenhuis) dans le cadre desquels le projet a fait l'objet d'une mise en situation. Elles montrent ainsi l'aménagement provisoire du rond-point qui avait été réalisé à cette occasion afin de permettre à la population, aux habitants d'avoir une idée de l'aménagement envisagé.



Installation de l'aménagement provisoire



Aménagement provisoire vu du haut

Appropriation de l'espace par la population



Activités organisées du 12 au 18.09.2016:



Inauguration



Concert « Jetse Muziek Academie » à destination des seniors



Activités avec les écoles



Apéro-vélo



Cinéma en plein air

Dimanche sans voitures



BILAN DE CET AMÉNAGEMENT PROVISOIRE DE LA SITUATION PROJÉTÉE DU ROND-POINT (LIVING PANNENHUIS)

Quelques données :

- 8 activités réalisées par les associations, les écoles, la commune ;
- 500 personnes atteintes ;
- 90 personnes qui demandent le maintien « immédiat » de cet aménagement provisoire ;
- découverte de ce coin de la commune pour les habitants d'autres quartiers.

Cet aménagement provisoire a également été l'occasion de :

- traiter des demandes qui n'étaient pas encore apparues ;
- rassurer les entreprises du quartier ;
- entendre la voix de ceux que l'on entend jamais.

Quelques facteurs de succès :

- le soleil ;
- la présence de nombreux riverains et d'un comité de quartier actif ;
- l'aménagement provisoire soigné (pelouse, arbres, bancs, tables, information) ;
- les activités (le lieu ne reste pas vide) ;
- la connexion avec le « Jette Village » de la place Cardinal Mercier (visites guidées) ;
- dans la mouvance de la semaine de la mobilité.



14. CONCLUSION

Au vu des différents éléments abordés dans les différents volets du diagnostic il apparaît que le projet de réaménagement du rond-point Pannenhuis, tel que proposé, permet de répondre aux constats qui ressortent de ce diagnostic.

Ce projet aura en effet un impact positif à différents niveaux.

CITOYENNETÉ :

Le projet prévoit :

- de continuer à **impliquer les riverains dans les étapes suivantes** de mise en place du projet et de son activation après réalisation des travaux ;
- de redéfinir l'occupation et la mobilité de l'espace **en faveur de la scénographie urbaine et dans le sens de la vie riveraine et de la convivialité**;
- d'**activer cet aménagement urbain par des activités et évènements** afin de lui donner vie et renforcer son caractère de lieu citoyen ;
- à travers l'installation de mobilier urbain, de mettre en avant les valeurs de CITOYENNETÉ du quartier, il est ainsi prévu de **placer dans l'aménagement deux éléments identitaires à valeur citoyenne** :
 - d'une part **un banc 'surréaliste', réalisé par les habitants** du quartier (le Comité de quartier Magritte) et qui se trouve dans l'attente dans les jardins de la Maison communale. Le très célèbre artiste René Magritte, vécut en effet à quelques pas et le musée qui lui est dédié se trouve à proximité directe du rond-point. C'est dans ce même ordre d'idées que des pavés surréalistes, également œuvres des riverains, seront replacés dans les nouveaux pavages au sol;



- et d'autre part, l'installation d'une stèle commémorative (pavage/pierre artistique dans le talus engazonné), en mémoire des résistants de guerre, dans ce quartier déjà dédié à la thématique comme l'indique une partie des noms de rues (Résistance, Bravoure, Loyauté, ...) .



Ce volet de l'aménagement participera ainsi également à l'unité du quartier au niveau thématique et de ces noms de rues.

Cet espace essentiellement de passage à l'heure actuelle deviendra donc bel et bien un **espace de vie et de liaison pour le quartier** de par son aménagement (présence de bancs publics, ...) en tant qu'aire de repos, de rencontre et partage pour le quartier. Raison pour laquelle il est également prévu **d'activer ce projet urbain par des activités et évènements** afin de lui donner vie et renforcer son caractère de lieu citoyen. Cette démarche sera bien sûr accompagnée et soutenue par une communication appropriée au sujet de ces activités et évènements et qui viendra compléter la communication prévue dans le cadre de l'obtention du permis d'urbanisme ainsi que pendant le chantier et donc l'exécution des travaux.

CIRCULATION ET MOBILITÉ :

Le projet prévoit :

- de glisser vers une transition dans le sens de la **mobilité douce** ;
- **d'améliorer la sécurité** des différents usagers de l'espace public :
 - limitation de la vitesse au bénéfice tant des conducteurs que des cyclistes et piétons ;
 - diminution de la longueur des traversées piétonnes et guidage des itinéraires piétons ;
 - manœuvres de stationnement plus aisées et sûres du fait de la limitation de la vitesse sur le rond-point ;
- de libérer l'espace public à travers la suppression de la logique circulatoire du rond-point pour en faire une place résidentielle sous forme **d'espace partagé** ;

- que les grands véhicules tels que les bus et les camions des entreprises et écoles du quartier puissent aisément traverser la zone mais sans l'impacter comme actuellement. La circulation automobile, déjà anecdotique et essentiellement concentrée aux heures de pointe des écoles, permet cette adaptation de fond.

Le projet met également en application des prescriptions du « Plan piétons » selon les recommandations de Bruxelles Mobilité. Ce plan tend en effet à développer une politique d'encouragement de ce mode de déplacement. Il vise également à rendre les déplacements à pied plus confortables, plus conviviaux pour l'ensemble des publics, que ce soient les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes « malvoyantes », les promeneurs, les enfants :

- bordures sans dénivelés à toutes les traversées piétonnes ;
- lignes de guidage « malvoyants » à ces mêmes traversées piétonnes.

STATIONNEMENT

Le projet vise au maintien du potentiel actuel de stationnement sur la placette (5 places) tout en glissant vers une transition dans le sens de la mobilité douce avec verdurisation de l'espace.

C'est ainsi qu'il est prévu de rendre ces zones de stationnements perméables (pavés drainants et verdurisés) et d'intégrer, le cas échéant, des range-vélos/motos et un véloboxe aux aménagements.

Ce projet répondra également aux demandes et attentes des riverains.

Le bilan de la mise en situation du projet – Living Pannenhuis en septembre 2016 – indique en effet clairement que :

- 90 personnes qui demandent le maintien « immédiat » de cet aménagement provisoire ;
- les entreprises du quartier ont pu être rassurées ;
- la voix de ceux que l'on entend jamais avait ainsi pu être entendue ;
- de nombreux riverains et un comité de quartier actif avaient participé à cet évènement et aux diverses activités ;
- l'aménagement provisoire avait été apprécié car soigné (pelouse, arbres, bancs, tables, information).

Ce projet s'inscrit également dans les priorités, actions envisagées, ... par le dossier de candidature pour le contrat de quartier durable (CQD) « Magritte ».

Ce dossier indique clairement que, le périmètre de la zone de Revitalisation urbaine (ZRU 2016) qui correspond à celui du contrat de quartier durable « Magritte », recèle des potentialités très importantes en vue de valoriser l'espace public et le cadre de vie :

- actions plus ponctuelles dans les quartiers (voiries, trottoirs,...) ;

- intervention globale, structurante et transversale (requalification des espaces publics, des voiries, espaces verts, maillages,...) au cœur du périmètre.

Le projet de réaménagement du rond-point Pannenhuis s'inscrit donc également dans cette démarche du contrat de quartier durable ainsi que dans les enjeux et objectifs déterminés par la législation en matière de revitalisation urbaine et de politique de la ville, notamment en matière de :

- restructuration profonde du périmètre urbain : rénovation de la voirie, des circulations piétonnes et cyclistes, verdurisation ;
- amélioration du sentiment d'insécurité par l'aménagement du territoire ;
- renforcement du tissu social ;
- convivialité de l'espace public : création d'un espace public de qualité, de proximité et de partage pour le public jeune (hors temps scolaire) et les autres tranches d'âge (amélioration des liens intergénérationnels, ...) et favorisant dès lors les échanges sociaux, interculturels, ... ;
- amélioration de la qualité environnementale ;
- création d'espaces verts ou de jeux ;
- amélioration des cheminements piétons dans le quartier, de leur lisibilité ;
- amélioration des conditions de mobilité.

Ce projet de réaménagement du rond-point répond également aux objectifs opérationnels poursuivis par la « politique de la ville par le développement des quartiers ». Il correspond donc aux opérations et actes éligibles tels que définis par l'article 23 de l'Arrêté du Gouvernement régional du 19.01.2017 relatif à la « politique de la ville » :

- actions et opérations garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale:
 - transformation de l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels ;
 - amélioration du cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts ;
 - création d'aménagements favorisant la convivialité de l'espace public ;
- actions et opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles :
 - développement de projets collectifs citoyens ;
 - animation du quartier ;
- actions de coordination et de communication liées aux opérations mentionnées ci-dessus.